



"L'Humanité doit à l'enfant ce qu'elle a de meilleur à donner."

Déclaration des Nations-Unies

# Association de Parrainage "Le Don de l'Enfant"

10A rue de Murbach, 68530 Buhl

www.donenfant.org  
Tél : 03.89.83.00.81

bureau@donenfant.org

## RAPPORT MORAL ET COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2009

Au 31 décembre 2009, nous comptons 133 membres, dont 11 du programme de parrainage de Hoa Van et 6 nouveaux.

Il y a eu, en moyenne, **25 enfants hébergés au foyer de Da Nang.**

Il y a 94 parrains pour **105 enfants dans leur famille** bénéficiant du programme de la bourse (Rappel : 1 enfant dont la maman est lourdement handicapée, et vivant avec sa grand-mère sans ressources qui s'occupe de sa fille et de sa petite fille, bénéficie de 3 parrainages, c'est pourquoi je vous dirai plus bas qu'il y a 107 parrainages individuels). Par contre, il y a des enfants qui attendent un parrain du fait de désistements totaux ou partiels (parfois 1 parrain parrainait 2 enfants et n'en parraine plus que 1). Néanmoins, l'association se substitue au manque de parrains et verse la mensualité sur ses fonds propres.

Nous regrettons le départ de 15 parrains :

- 7 que nous avons rayé d'office pour non paiement depuis au moins 2 ans,
- 2 désistements du programme de Hoa Van,
- 6 désistements spontanés.

Nous avons envoyé au Centre de Da Nang, régulièrement tous les trimestres, la somme de :

Parrainages collectifs (le foyer)	22 € x 25 enfants x 3 mois	1 650 €
Salaire du personnel du foyer		548 €
Parrainages individuels	12 € x 107 bourses x 3 mois	3 852 €
Total trimestriel		6 050 €
Soit un total annuel de		24 200 €

Le salaire du personnel du foyer est, en moyenne de :

- 51,78 € pour le chef de famille,
- 46,42 € pour la mère de famille,
- 43,53 € pour les cuisinières,

Sur la base moyenne de 26 000 VND = 1 €.

Le partenariat avec l'association XUAN a pris fin en fin d'année scolaire, soit en juin 2009. Je laisse la parole à Mme Colette BACH-BARILLON, responsable du projet, pour faire le bilan de cette action.

## **RAPPEL DE QUELQUES DECISIONS PRISES LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION.**

### **Enfants étudiants boursiers**

Après débat du 19 septembre 2008, les parrains qui le souhaitent peuvent continuer à aider leurs filleuls devenus majeurs et désirant poursuivre des études supérieures. Ils versent la somme qu'ils jugent nécessaire par l'intermédiaire de notre trésorier qui la reverse chaque trimestre au responsable du Centre, Monsieur MAN. Celui-ci donne la bourse à l'enfant désigné. Le montant de la bourse apparaît sur une ligne spécifique de notre comptabilité avec le nom du filleul.

Si vous désirez adhérer à ce système de bourse, vous pouvez nous contacter par courrier postal ou par mail ([bureau@donenfant.org](mailto:bureau@donenfant.org))

### **Récompense aux lauréats**

Le 16 Janvier 2009, il a été décidé d'octroyer une somme modique (10€) à chaque élève ayant obtenu son examen. Cette somme peut être considérée comme une récompense, mais peut aussi aider le futur étudiant dans certaines démarches.

### **Soutien financier aux familles nécessiteuses**

Depuis, le 28 mars 2009, nous aidons financièrement les familles de nos filleuls. Il peut s'agir, chez eux, de travaux de grosses réparations (toit, murs, système d'eau courante, ...) d'achat de meubles (table, chaises, ...) de matériels améliorant la vie scolaire des enfants (vélo, ordinateur, ...) ou de besoins particuliers signalés par le responsable du Centre, Monsieur MAN, pour des familles dans une grande détresse.

Si votre filleul, à l'occasion d'un courrier, vous signale de tels besoins chez lui, n'hésitez pas à nous en parler. Nous en informerons immédiatement Monsieur MAN qui ira vérifier sur place l'état de la maison et nous fera une estimation des besoins.

### **Etat de santé des enfants dans leur famille**

Les enfants hébergés au Centre, que nous appelons la famille 5, sont en général en bonne santé ou bien suivis par le médecin. Nous avons constaté qu'il n'en était pas toujours de même pour les enfants boursiers, vivant chez leurs parents. Le 29 janvier 2010, nous décidons de suivre avec Monsieur MAN la visite médicale annuelle qu'il a décidé de mettre en place dès l'été prochain. Madame Andrée STOEHR est chargée du suivi de ce dossier.

Je vous rappelle que vous avez pu lire ces décisions sur notre dernière plaquette.